

**OBJET : AFFICHAGE – AVIS AU PUBLIC**  
Prolongation de l'Enquête publique Modification n° 9 du PLU

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Maire de la Commune de Biot, atteste par la présente, que l'Avis de prolongation de l'Enquête Publique relative au projet de modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme, a été affiché le 28 juin 2022, en Mairie, en Mairie Annexe, aux Services Techniques, aux lieux habituels d'affichage, ainsi que sur le site internet de la ville de Biot.

En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Biot, le 4 juillet 2022

Le Maire,



Jean-Pierre DERMIT  
\*Conseiller Départemental  
Vice-président de la CASA